

DOMINIQUE CARREAU

ANDREA HAMANN

FABRIZIO MARRELLA

DROIT INTERNATIONAL

13^{ÈME} EDITION

Editions PEDONE
13 RUE SOUFFLOT
PARIS
2022

DOMINIQUE CARREAU
ANDREA HAMANN
FABRIZIO MARRELLA



m a n u e l

Droit international

13^{ème} édition

EDITIONS A. PEDONE

2022

© pour tous supports, tous pays
EDITIONS A. PEDONE – PARIS – 2022
I.S.B.N. 978-2-233-01013-1-

PREFACE
A LA TREIZIEME EDITION

Aujourd'hui, à l'occasion d'une nouvelle édition de ce manuel, nous accueillons avec honneur et reconnaissance Andrea Hamann Professeure à l'Université de Strasbourg. Son ouverture d'esprit, son parcours académique, ses divers travaux à commencer par une thèse remarquée sur le règlement des différends au sein de l'Organisation mondiale du commerce la prédestinaient à cette intégration.

Sa contribution à une équipe paneuropéenne vient illustrer la poursuite de l'analyse d'un droit international en phase de transnationalisation croissante : à droit transnational, auteurs plurinationaux.

Paris, Venezia, mai 2022

A
Caroline,
Benjamin et Clémentine

*qui ont accepté avec bonne grâce de respecter
l'inviolabilité des frontières de mon bureau
pendant l'élaboration de cet ouvrage.*

Cet ouvrage est essentiellement un manuel. Il se propose de présenter l'encadrement juridique de la société internationale contemporaine. Son but n'est pas de décrire le droit matériel applicable aux diverses branches du droit international : une telle entreprise nécessiterait plusieurs volumes et dépasserait les compétences de l'auteur.

Plus modestement, ce livre donne une méthode pour appréhender le droit international : il entend montrer son processus de formation, d'application et de contrôle après avoir insisté sur sa nécessaire supériorité par rapport aux autres ordres juridiques.

Ce manuel s'adresse tout d'abord aux étudiants des Facultés de Droit. Il s'adresse également à toutes celles et à tous ceux qui évoluent dans le milieu international et qui désirent en mieux connaître les ressorts juridiques.

L'auteur ne voudrait pas terminer ces quelques lignes introductives sans remercier ses étudiants de licence à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne qui ont suivi ses enseignements aux cours de ces dernières années : leurs réactions lui ont été d'un grand encouragement dans cette présentation du droit international. Ici, une mention spéciale doit être réservée à Isabelle Pingel pour un inlassable dévouement dans la mise au point de ce manuel, pour ses critiques et suggestions.

Enfin, ce manuel constitue une dette de reconnaissance à l'égard de tous ces maîtres exceptionnels du droit international de l'ancienne Faculté de Droit de Paris que furent Mme Paul Bastid, le regretté Georges Berlia, le Doyen Colliard, Roger Pinto, Paul Reuter et Charles Rousseau. Qu'ils soient ici remerciés pour leur enseignement passé.

Paris, mars 1986

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

<i>Préface</i>	
<i>Liste des abréviations</i>	25
<i>Bibliographie</i>	27
CHAPITRE I.	
LE DROIT DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE	45
Section I - Le droit international avant la naissance de l'État moderne.....	46
§ 1 – L'apport de la Bible.....	46
§ 2 – La pratique des Cités grecques	47
§ 3 – Le legs de l'Empire romain	48
§ 4 – Le droit international au Moyen Age.....	49
Section II - Le droit international depuis la naissance de l'État moderne au XVI ^e siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale	50
§ 1 – La constitution progressive de l'État moderne et le développement du droit international	51
1 - Le fondement théorique : la souveraineté de l'État.....	51
2 - Le fondement moral : la laïcisation de l'État	51
3 - Les éléments constitutifs de l'État moderne	52
4 - Un bilan rapide du droit international à la fin du XVIII ^e siècle	52
§ 2 – Le droit international classique : le droit de la société interétatique	54
1 - La structure de la société internationale classique	54
2 - L'essor du droit international « public »	55
Section III - Le développement du droit international durant l'entre-deux-guerres.....	57
1 - Le développement des organisations internationales : l'institutionnalisation de la paix et des relations internationales.....	57
2 - La limitation puis l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales.....	58
3 - L'institutionnalisation d'une juridiction internationale.....	58
4 - L'extension matérielle du droit international	59
Section IV - La société transnationale contemporaine et les nouveaux développements du droit international	59
§ 1 – La société transnationale : la diversification des acteurs de la société internationale	61
1 - Les États	61
a) La prolifération des États.....	61
b) L'hétérogénéité des États	61
2 - Les organisations internationales intergouvernementales	64
3 - Les organismes publics internationaux (ou les établissements publics internationaux).....	65
4 - Les organismes publics internes	65
5 - Les organisations non gouvernementales (ONG)	66
6 - Les personnes privées	67
§ 2 – Structure et portée du droit international contemporain	69

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

1 - La diversification du droit international à raison de ses acteurs (<i>ratione personae</i>)	69
2 - La diversification du droit international à raison de son domaine d'application (<i>ratione materiae</i>).....	69
Section V - Le droit international contemporain : définition et caractéristiques.....	70
§ 1 - Le droit international contemporain : un droit transnational.....	70
§ 2 - Ordre interne et ordre international : la spécificité du droit international	72
1 - L'ordre interne : un système juridique parfait et complet	72
2 - L'ordre international : un système juridique imparfait et incomplet.....	72
3 - Le droit international en question : droit ou morale ?	74
§ 3 - Interpénétration croissante entre l'ordre international/transnational et l'ordre interne.	75

PREMIERE PARTIE

LA SUPERIORITE DU DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE II.	
LA PRIMAUTÉ DU DROIT INTERNATIONAL SUR LE DROIT INTERNE	79
Section I - Un principe intégralement reconnu au niveau international.....	81
§ 1 - La supériorité du droit international sur les lois constitutionnelles	82
1 - La pratique arbitrale.....	82
2 - La pratique judiciaire	82
a) La contribution de la CPJI	82
b) La primauté du droit de l'Union européenne sur le droit interne d'après la jurisprudence de la CJUE	83
§ 2 - La supériorité du droit international sur les lois internes	84
§ 3 - La supériorité du droit international sur les actes administratifs	84
§ 4 - La supériorité du droit international sur les décisions judiciaires internes.....	85
Conclusion partielle ou deux erreurs à ne pas commettre.....	86
1 - Le rôle du juge ou de l'arbitre dans l'appréciation de la compatibilité d'une norme interne avec une norme internationale	86
a) La pratique arbitrale.....	86
b) La pratique judiciaire.....	86
i. La CPIJ.....	86
ii. La CIJ	87
iii. La CJCE/CJUE : une confirmation	87
2 - L'absence de concordance systématique entre la validité internationale et la validité interne des normes juridiques.....	88
a) Validité interne et inopposabilité internationale d'un acte étatique	88
i. La pratique arbitrale	88
ii. La pratique judiciaire.....	89
b) Les conséquences d'une divergence éventuelle entre une norme valide sur le plan interne et inopposable sur le plan international.....	89
Section II - Un principe inégalement reconnu au niveau national	92
§ 1 - La reconnaissance du principe de la supériorité du droit international par les sujets du droit international	92

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

1 - Une reconnaissance pleine et entière par les sujets « dérivés » du droit international	92
a) Les personnes morales de droit interétatique	92
b) Les personnes de droit « privé »	93
2 - Une reconnaissance pleine et entière par les sujets « originaires » du droit international, les États	93
i. Le préambule de la Charte de l'ONU : la supériorité du « droit international »	93
ii. La supériorité du droit conventionnel : la règle <i>pacta sunt servanda</i>	93
iii. La pratique des États	94
§ 2 - Des conséquences « modulées » au niveau de l'ordre juridique interne des États	94
1 - La supériorité absolue du droit international : sa valeur supraconstitutionnelle	95
a) La Constitution française de 1946	95
b) Les Constitutions des pays du Bénélux	96
c) La Constitution italienne de 1947	96
2 - La supériorité limitée du droit international : sa primauté par rapport aux lois ordinaires mais son infériorité par rapport à la Constitution	97
a) La loi fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne de 1949	97
b) La constitution de la Fédération de Russie et la réforme de 2020	98
c) La Constitution française de 1958 et les solutions retenues par le Conseil constitutionnel	99
3 - L'absence de supériorité du droit international : son égalité avec la loi nationale, voire sa soumission à cette dernière	104
a) L'absence de validité interne du traité international contraire à la constitution locale	104
b) L'égalité formelle entre le traité international et la loi nationale : ou la supériorité de fait de l'ordre interne	105
CHAPITRE III.	
LA HIERARCHIE DES NORMES AU SEIN DU DROIT INTERNATIONAL	109
Section I - La « supra-légalité » internationale	112
§ 1 - Le maintien de la paix : la primauté de la Charte de l'ONU	113
1 - Le précédent : la primauté du pacte de la SDN	113
2 - Sa formulation atténuée : l'article 103 de la Charte de l'ONU	113
3 - La reconnaissance de la primauté de la Charte de l'ONU par la pratique des États	114
4 - L'incidence directe et concrète de la primauté de la Charte de l'ONU : le recours aux sanctions au titre du Chapitre VII	114
§ 2 - Le respect des normes impératives du droit international : le <i>jus cogens</i>	119
1 - Une notion imprécise	121
a) Une norme impérative	121
b) Une norme du « droit international général »	122
c) Une norme non immuable	123
2 - Un contenu imprécis et évolutif	125
a) Un contenu imprécis	125
i. Les normes reconnues du <i>jus cogens</i>	126
ii. Les normes débattues s'agissant de leur valeur impérative	127
b) Un contenu évolutif	127

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

3 - Des effets drastiques : la nullité des normes contraires.....	128
i. Une appréciation controversée.....	129
ii. Une consécration officielle formelle en jurisprudence internationale.....	129
iii. L'usage de la force armée pour le respect du droit humanitaire	133
Section II - La légalité internationale : naissance et développement d'une hiérarchie des normes	134
§ 1 - La supériorité du droit universel sur le droit régional	135
1 - La subordination du droit régional au droit universel	135
a) Conventions universelles (ou à portée universelle) interdisant l'abrogation ou la modification de leurs dispositions par des accords particuliers	135
b) Conventions accordant un droit d'intervention dans une instance ou une procédure	136
c) Conventions universelles fondant le régime juridique d'institutions régionales	137
d) Caractère fondamental de certaines règles du droit international général ?	137
2 - Le droit universel, cadre de référence minimum du droit régional	137
§ 2 - La supériorité du droit international régional sur le droit d'origine bilatérale.....	138
1 - La supériorité affirmée par l'accord régional : l'exemple de l'UE	138
a) Les traités conclus entre les États membres de l'UE	139
b) Les traités conclus avec des États tiers	139
i. Les traités conclus avant l'entrée en vigueur du Traité de Rome.....	139
ii. Les accords conclus après l'entrée en vigueur des traités communautaires	140
2 - La supériorité affirmée et reconnue par l'accord bilatéral : l'exemple des traités à portée économique	141
§ 3 - Le principe de légalité appliqué aux organisations internationales : la hiérarchie des normes au sein des organisations internationales.....	141
1 - La supériorité de la charte constitutive des organisations internationales (ou le droit constitutionnel des organisations internationales).....	141
a) La détermination des compétences des organisations internationales.....	142
b) La répartition des compétences entre les organes des organisations internationales	143
2 - La subordination du droit dérivé.....	144
a) Un principe incontesté	144
b) Un principe inégalement contrôlé et « sanctionné »	144
i. L'absence d'un contrôle de légalité organisé et généralisé	145
ii. L'absence d'un contrôle externe : le rôle subsidiaire de la CIJ.....	145
b) L'existence (rare) d'un contrôle interne	146
c) L'exception : le contrôle juridictionnel généralisé de la hiérarchie des normes communautaires par la CJUE	147

DEUXIEME PARTIE

L'ELABORATION DU DROIT INTERNATIONAL

TITRE I -

LES NORMES (ECRITES) CONVENTIONNELLES

CHAPITRE IV.	
LES TRAITES ENTRE ÉTATS.....	153
i. Terminologie.....	156
ii. Classification.....	158
iii. Rôle dans la vie internationale	160
iv. Structure des traités	160

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

v. Codification du droit des traités.....	161
vi. Soumission au droit international.....	162
vii. Prédilection pour le traité.....	162
Section I - La conclusion des traités.....	162
§ 1 - Les procédures constitutionnelles internes.....	163
1 - Le système d'un État unitaire : l'exemple français.....	163
a) La garantie de l'indépendance nationale.....	163
i. Les traités relatifs aux « mutations territoriales » : le respect du principe d'autodétermination.....	163
ii. Les traités contraires à la Constitution : la révision préalable du texte constitutionnel.....	164
iii. L'adhésion d'un nouvel État à l'Union européenne.....	165
b) Le renforcement du rôle de l'Exécutif.....	165
c) Un contrôle parlementaire atténué : la nécessaire autorisation de ratification de certains traités.....	166
2 - Le système d'un État fédéral : l'exemple américain.....	169
a) La compétence de principe de la Fédération.....	169
b) La répartition des compétences internationales au sein des organes fédéraux : ses incidences sur la conclusion des traités.....	171
i. Le principe : la compétence conjointe du Président et du Sénat.....	171
ii. L'accroissement des pouvoirs présidentiels : la consécration des <i>executive</i> <i>agreements</i>	172
§ 2 - La procédure internationale.....	174
1 - La négociation.....	175
2 - La signature.....	176
3 - La ratification, approbation ou acceptation.....	177
i. Le droit international n'impose aucune obligation de ratification.....	178
ii. Le droit international n'impose aucun délai de ratification.....	178
iii. Le droit international n'impose aucune forme particulière pour la ratification.....	178
iv. Le droit international attache des effets juridiques à la ratification.....	178
v. Le droit international ne sanctionne pas l'État qui refuse de ratifier un traité signé... ..	179
vi. Une question controversée.....	180
4 - La participation ultérieure éventuelle : l'adhésion.....	180
5 - L'entrée en vigueur des traités.....	181
a) La liberté de choix des États contractants.....	181
b) Les effets de l'entrée en vigueur.....	182
6 - L'application des traités.....	183
7 - Gestion des traités : le depositaire.....	187
§ 3 - Les réserves.....	187
1 - L'admissibilité conditionnelle des réserves.....	188
a) Le grand débat sur l'admissibilité des réserves.....	188
i. Le maintien de l'intégrité des dispositions conventionnelles : l'inadmissibilité des réserves.....	188
ii. L'extension <i>ratione personae</i> de la portée des dispositions conventionnelles : l'admissibilité conditionnelle des réserves.....	188
iii. L'évolution des modalités d'élaboration des traités et l'admissibilité des réserves ..	189

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

b) La formulation des réserves dans le temps	189
c) Les conditions de validité des réserves	189
i. Le droit conditionnel des États de formuler ses réserves	189
ii. Le droit inconditionnel des États d'accepter les réserves émises par d'autres États ou d'y faire objection	191
2 - Les effets des réserves	191
a) Les liens juridiques entre l'État qui a formulé une réserve licite et les autres parties contractantes qui l'ont acceptée	191
b) Les liens juridiques entre l'État qui a formulé une réserve licite et les autres parties contractantes qui ont élevé des objections	192
§ 4 - Les conditions de validité des traités	193
1 - La réalité du consentement	193
a) La violation manifeste des règles internes substantielles concernant la conclusion des traités	193
i. Un problème controversé en doctrine	193
ii. Une pratique internationale arbitrale et judiciaire peu concluante	194
iii. La position moyenne retenue par la Convention de Vienne (art. 46)	194
b) L'erreur (art. 48)	195
c) Le dol (art. 49)	196
d) La corruption du représentant d'un État (art. 50)	197
e) La contrainte	197
i. La contrainte exercée sur le représentant de l'État (art. 51)	197
ii. La contrainte exercée sur un État par la menace ou l'emploi de la force (art. 52)	198
2 - La licéité de l'objet de traité	200
a) Le traité ne doit pas rentrer en conflit avec «une norme impérative du droit international» (<i>jus cogens</i>)	200
b) Le traité ne doit pas rentrer en conflit avec la légalité internationale au sens défini précédemment (<i>supra</i> Chap. III)	200
3 - La publicité des traités	200
a) Les formalités destinées à assurer la publicité des traités	200
b) Effets de la publication ou de la non-publication des traités	201
i. Le système de la SDN	201
ii. Le système de l'ONU	201
Section II - Les effets des traités	202
§ 1 - Les effets des traités à l'égard des parties	202
1 - La force obligatoire des traités pour les parties : la règle <i>pacta sunt servanda</i>	202
a) L'obligation de respecter les dispositions du traité	202
b) Une exécution de bonne foi	203
c) Une inexécution sanctionnée par le droit international	204
2 - Des effets directs possibles des traités à l'égard des personnes privées	204
3 - La détermination des effets des traités en fonction de l'intention des parties : l'interprétation	204
a) Une interprétation de bonne foi	205
b) Une interprétation selon le sens ordinaire des mots	205
c) Une interprétation restituée dans son contexte : texte et contexte	205

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

d) L'interprétation en fonction de « l'objet et du but » du traité	206
e) L'effet utile du traité	206
f) Interprétation conforme à la « lettre et à l'esprit » du traité	206
g) L'interprétation stricte des limitations à la souveraineté des États	206
h) L'interprétation par la pratique ultérieure des parties au traité	207
i) Une technique complémentaire d'interprétation : le recours aux « travaux préparatoires »	207
§ 2 - Les effets des traités à l'égard des États tiers	208
1 - L'inopposabilité (l'absence d'effets) des traités à l'égard des États tiers	208
a) La non-imposition d'obligations aux États tiers (art. 35)	208
b) La non-reconnaissance de droits aux États tiers (art. 36)	209
i. La stipulation pour autrui	210
ii. La clause de la nation la plus favorisée	211
2 - L'opposabilité des traités aux États tiers : les traités « objectifs »	211
i. Traités établissant des « statuts » territoriaux	212
ii. Traités établissant les « statuts » de voies de communication internationales	213
iii. Traités établissant une nouvelle « entité » internationale	213
iv. Traités concernant certains types d'armes	214
v. L'opposabilité aux États « minoritaires » de révisions de traités décidées par une « large majorité »	214
§ 3 - La modification des traités (art. 39-41 de la Convention de Vienne)	215
1 - Les procédures de révision des traités	216
a) Le principe fondamental : l'interdiction des révisions unilatérales	216
b) Les révisions formelles	216
i. L'obligation d'unanimité	216
ii. Les révisions majoritaires	217
c) Les révisions implicites : la pratique ultérieure (subséquente) des États	217
d) Les révisions limitées à certaines parties contractantes	218
2 - Les effets de la révision	218
a) L'inopposabilité de la révision aux « minoritaires »	219
b) L'opposabilité de la révision aux « minoritaires »	219
i. L'opposabilité partielle	220
ii. L'opposabilité totale	220
§ 4 - La terminaison des traités	220
1 - L'expiration	221
2 - La dissolution	221
a) La dissolution par consentement mutuel	221
b) La dissolution du lien contractuel par l'exercice du droit de retrait : la dénonciation	222
3 - L'extinction	223
4 - La nullité	223
a) L'annulabilité des traités	223
i. La sanction des vices du consentement	223
ii. La survenance de la guerre	223
b) L'annulation des traités	223
i. L'inexistence des traités	223

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

ii. L'annulation immédiate.....	224
§ 5 - L'application des traités.....	224
CHAPITRE V.	
LES ACCORDS PASSES ENTRE ET PAR DES ENTITES NON ETATIQUES.....	225
i. Accords infra-étatiques.....	227
ii. Accords passés par des institutions intergouvernementales.....	227
iii. Accords transnationaux ou mixtes.....	228
Section I - Les accords conclus entre États et personnes privées étrangères.....	229
§ 1 - Typologie des accords.....	229
1 - Diversité d'objet.....	229
2 - Diversité de nature.....	230
3 - Diversité de portée.....	230
§ 2 - La difficulté juridique : le droit applicable à ces contrats transnationaux.....	230
1 - Le point de départ : la soumission au droit interne.....	231
a) Le droit international : les positions de la Cour de La Haye.....	231
b) La confirmation par le droit interne : l'exemple de la Cour de cassation française.....	231
2 - L'évolution contemporaine : la « délocalisation » ou l'internationalisation reconnue des contrats.....	232
a) La pratique internationale.....	232
i. La pratique arbitrale.....	232
ii. La pratique des Nations Unies.....	232
iii. La pratique conventionnelle : la convention BIRD de 1965.....	233
b) La pratique interne : l'évolution de la jurisprudence française.....	233
§ 3 - La naissance d'un droit international des contrats internationaux.....	233
a) Les sources de ce droit.....	234
b) Le contenu de ce droit.....	235
i. Les principes incontestés.....	236
ii. Un type de clause initialement contesté : les clauses de stabilisation ou d'intangibilité.....	236
Section II - Les accords (contrats) entre organisations internationales et personnes privées.....	237
§ 1 - Typologie des contrats passés par les organisations internationales avec des personnes privées.....	238
§ 2 - Le droit applicable.....	239
1 - L'application d'un droit étatique.....	239
2 - L'application du droit international.....	239
a) Le droit interne de l'organisation internationale.....	239
b) Le droit international général.....	240
§ 3 - Un exemple spécifique : les contrats de prêt de la BIRD avec des entités non étatiques.....	241
1 - La nature des accords de prêt.....	241
2 - Le droit applicable aux accords de prêt.....	241
Section III - Les accords conclus entre personnes privées.....	241
§ 1 - Le contrôle par le droit international de certains actes des « puissances économiques privées » : les pratiques commerciales restrictives.....	242

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

1 - La notion de pratiques commerciales restrictives « internationales »	242
2 - Le contrôle international des pratiques commerciales restrictives	243
a) De nombreux et ambitieux projets	243
b) Des réalisations limitées	243
§ 2 - Les personnes privées, auteurs directs des normes du droit international	244
1 - Les personnes privées, auteurs de normes financières et monétaires internationales	244
2 - L'uniformisation par les personnes privées des conditions d'indemnisation en cas de pollutions par les hydrocarbures	245
CHAPITRE VI.	
LES ENGAGEMENTS NON CONTRAIGNANTS	247
Section I - Typologie et fonctions	249
§ 1 - Typologie	249
1 - Les accords informels entre Etats (<i>gentlemen's agreements</i>)	250
a) Les accords informels « politiques »	250
b) Les accords informels « interprétatifs »	250
c) Les accords informels « normatifs »	251
2 - Les actes juridiques concertés	251
a) Les procès-verbaux	252
b) Les communiqués	252
c) Les conclusions (ou déclarations) concertées	252
d) Les « codes de conduite »	252
3 - Les engagements informels à l'initiative d'acteurs non étatiques	253
§ 2 - Fonctions	255
1 - Les avantages de l'informalisme dans l'ordre international	255
2 - Les avantages de l'informalisme dans l'ordre interne	256
Section II - Leurs principales caractéristiques	257
1 - La volonté de s'engager	257
2 - Une publicité non systématique	258
3 - Des objectifs diversifiés	259
4 - Une « sanction » variable	262
a) L'absence de sanctions juridictionnelles	262
b) L'absence de responsabilité internationale pour violation	263
c) Conséquences du non-respect et techniques alternatives de suivi de la « <i>compliance</i> »	263
TITRE II - LES NORMES NON ECRITES	
CHAPITRE VII.	
LA COUTUME	269
i - Définition	270
ii - Une source de droit commune à l'ordre interne et à l'ordre international	271
iii - Une place privilégiée en droit international	271
iv - Coutume et traité	272
v - Les difficultés propres à la coutume	273
Section I - Le fondement de la règle coutumière	273

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

§ 1 - La conception subjective :	
la coutume en tant que « traité implicite entre les États »	273
1 - Une conception ancienne et contemporaine	273
2 - Une conception consacrée par la Cour internationale de Justice	274
a) Le précédent : l'affaire du <i>Lotus</i>	274
b) La confirmation contemporaine par la jurisprudence ultérieure	274
3 - Une valeur explicative insuffisante	275
§ 2 - La conception objective : la coutume en tant que produit	
des nécessités de la vie internationale	275
1 - Une conception très ancienne de la coutume	275
2 - Une conception qui correspond au mode actuel d'élaboration	
du droit international et à l'état de la société internationale	276
3 - Une conception endossée également par la CIJ	277
Section II - Les éléments constitutifs de la coutume	278
§ 1 - L'élément matériel : des précédents répétés (la <i>consuetudo</i>)	278
1 - La recherche des précédents	279
a) Les actes à portée externe	279
b) Les actes à portée interne	279
2 - La continuité (ou la répétition) de ces précédents	280
§ 2 - L'élément psychologique : l' <i>opinio juris sive necessitatis</i> ou « la reconnaissance	
du caractère obligatoire de la règle non écrite en cause »	281
1 - Coutume et courtoisie (<i>comitas gentium</i>)	282
2 - La reconnaissance explicite du caractère obligatoire de la coutume	282
3 - L'absence d'objections	284
Section III - Le rôle de la coutume	286
§ 1 - La portée géographique de la coutume	287
1 - Les coutumes générales	287
2 - Les coutumes régionales	288
3 - Les coutumes locales	289
§ 2 - La coutume, facteur de stabilisation de la règle de droit	290
§ 3 - La coutume, facteur de modification de la règle de droit	292
1 - La coutume révisionniste	292
2 - La coutume révolutionnaire ou « sauvage » (R.-J. Dupuy)	293
§ 4 - La coutume, élément central du droit et des rapports « transnationaux »	294
CHAPITRE VIII.	
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT	297
1 - Une expression historiquement située	298
2 - Une expression aux sens multiples	298
3 - Des principes controversés	299
4 - Des principes fréquemment invoqués, mais rarement reconnus	300
a) La pratique arbitrale	300
b) La pratique des cours de La Haye	301
c) La pratique de la CJUE	301

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

Section I - La détermination des principes généraux du droit.....	301
§ 1 - Des principes de droit positif interne	302
1 - La reconnaissance interne de ces principes généraux du droit.....	302
a) Les éléments de preuve.....	302
b) Domaine	302
2 - La généralité de ces principes	303
a) Des principes universels	303
b) Des principes régionaux ou locaux.....	303
3 - Leur présence dans les grands systèmes de droit contemporain	304
§ 2 - Des principes transposables dans l'ordre international comme règles juridiques obligatoires	305
1 - Le raisonnement par analogie	305
2 - Le grand rôle du juge ou de l'arbitre.....	306
Section II - Les domaines d'application des principes généraux du droit.....	308
§ 1 - Les domaines classiques d'application	308
1 - Les principes d'interprétation	308
2 - Les principes relatifs à la responsabilité internationale.....	308
3 - Les principes relatifs à l'administration de la justice.....	309
§ 2 - Les domaines d'application plus récents.....	309
1 - Principes généraux du droit et organisations internationales	309
a) Principes généraux du droit et fonctionnement interne des organisations internationales.....	310
b) Principes généraux du droit et rapports entre organisations internationales et États (ou le fonctionnement externe des organisations internationales).....	310
c) Principes généraux du droit et rapports des organisations internationales avec leur personnel.....	311
2 - Principes généraux du droit et rapports entre États ou organisations internationales et personnes privées étrangères	311
a) Insertion dans les contrats internationaux	312
b) Application par les arbitres.....	312
Section III - Les fonctions des principes généraux du droit.....	313
§ 1 - Eléments centraux du droit de la société transnationale.....	314
§ 2 - Eléments subsidiaires du droit de la société interétatique.....	314
1 - Un moyen de combler les lacunes du droit international général.....	314
2 - Un rôle subsidiaire parmi les sources de droit	315
3 - Le caractère parfois « transitoire » des principes généraux du droit	315

TITRE III.

LES NORMES D'ORIGINE UNILATERALE

CHAPITRE IX.	
LES ACTES UNILATERAUX DES ÉTATS	319
Section I - Typologie.....	319
§ 1 - Les actes unilatéraux discrétionnaires fondés sur la souveraineté des États	320
1 - Les déclarations	320

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

2 – Illustrations particulières.....	321
§ 2 - Les actes unilatéraux fondés directement dans le droit international	322
1 - Les actes unilatéraux obligatoires : la compétence liée des États	322
a) Des actes unilatéraux obligatoires en vertu de la coutume.....	322
b) Des actes unilatéraux obligatoires en vertu de traités	323
2 - Les actes unilatéraux facultatifs : les compétences des États découlant expressément du droit international.....	323
a) Les actes unilatéraux « discrétionnaires »	323
b) Les actes unilatéraux « discrétionnaires » mais conditionnés par le droit international.....	324
i. Leur soumission au droit coutumier	324
ii. Leur soumission au droit conventionnel.....	325
Section II - Régime juridique	325
§ 1 - Des actes-conditions	326
§ 2 - Des actes manifestant la pratique des États.....	326
a) L'acquiescement tacite	327
b) La reconnaissance formelle	328
§ 3 - Les actes unilatéraux comme source possible d'obligations internationales.....	330
1 – Un mode d'expression possible du consentement de l'État à être lié.....	322
2 – Un mode d'expression voulu du consentement de l'État à être lié.....	323
CHAPITRE X.	
LES ACTES UNILATÉRAUX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	335
i - Place des actes unilatéraux parmi les actes des organisations internationales.....	336
ii - Des actes nombreux et diversifiés.....	336
iii - Une terminologie imprécise.....	337
iv - Leurs points communs.....	338
v - Position des États quant à leur force obligatoire.....	338
Section I - Les actes unilatéraux comme source directe du droit international.....	339
§ 1 - Le pouvoir normatif interne ou le droit interne des organisations internationales ..	339
1 - Domaine d'action	340
2 - Régime juridique	341
a) Sur le plan de la forme.....	341
b) Les effets de droit.....	341
§ 2 - Le pouvoir normatif externe	342
1 - Le pouvoir normatif externe des organisations internationales à l'égard des États membres	342
a) La reconnaissance de principe du pouvoir normatif externe à l'égard des États membres	342
b) L'explication conventionnelle : des « résolutions-accords »	345
c) L'explication unilatéraliste : un pouvoir propre des OI	346
i. Les « décisions » des organisations internationales.....	347
ii. Les « règlements » des organisations internationales	348
iii. Des actes obligatoires.....	349
iv. Le contrôle de leur respect.....	349

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

2 - Le pouvoir normatif externe des organisations internationales à l'égard des États non membres	349
a) La gestion « objective » d'espaces internationaux par des organisations internationales.....	350
b) L'activité « objective » de l'ONU	350
Section II - Les actes unilatéraux comme source indirecte du droit international	352
§ 1 – Des éléments constitutifs de la formation accélérée de la coutume	353
1 - L'accélération du processus coutumier en raison de la présence des organisations internationales	353
2 - Illustrations	354
§ 2 - Les résolutions des organisations internationales comme droit « programmatore ».....	355
1 - Des résolutions proposant un droit d'anticipation.....	355
2 - Des résolutions n'empêchant pas le « maintien provisoire » du droit positif existant.....	356
CHAPITRE XI.	
LES ACTES UNILATERAUX TRANSNATIONAUX	357
Section I - Une source du droit international/transnational	358
§ I - Caractéristiques générales	358
1 - Le respect des règles générales de l'ordre international.....	358
2 - Une application indifférenciée <i>ratione personae</i>	359
3 - Un droit professionnel	359
4 - Un droit sanctionné.....	359
§ 2 - Principaux domaines d'application	360
1 - Le monde non économique.....	360
2 - Le domaine économique.....	361
Section II - Une source du droit interne	362
§ 1 - La nécessaire dissociation entre les aspects formel et matériel du droit.....	362
1 - La situation traditionnelle : absence de dissociation	362
2 - La dissociation actuelle.....	363
3 - Des difficultés accrues pour l'interprète	363
§ 2 - La fusion/absorption de la norme interne par la norme internationale	364
1 - La <i>lex sportiva</i>	364
2 - La <i>lex economica</i>	364
3 - La <i>lex numerica</i>	367
§ 3 - Le standard : véhicule juridique de la transnationalisation du droit	367
TITRE IV - LES NORMES/MOYENS AUXILIAIRES	
CHAPITRE XII. LA DOCTRINE	371
1 - L'importance plus grande de la doctrine en droit international qu'en droit interne	372
2 - Le rôle de la doctrine dans la formulation de certaines règles de droit international.....	373
3 - Un apport rarement reconnu par les tribunaux internationaux	375

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE XIII. LA JURISPRUDENCE	377
1 - Le rôle des arrêts et avis de la CPJI et CIJ	378
a) La relativité des arrêts et avis de la Cour	378
b) La continuité judiciaire	379
c) Une profonde contribution au développement du droit international	379
2 - Le rôle des tribunaux arbitraux	380
a) Leur faible incidence sur les décisions de la Cour de La Haye	380
b) Une contribution substantielle au développement du droit international	381
CHAPITRE XIV. L'ÉQUITÉ	383
1 - L'équité, source du droit international : le jugement <i>ex aequo et bono</i>	383
2 - L'équité, mode d'interprétation des règles du droit international	385
a) La jurisprudence arbitrale : la sentence des Indiens Cayuga de 1926	385
b) L'équité dans la jurisprudence de la Cour de La Haye	386
i. L'affaire du <i>Plateau continental de la Mer du Nord</i> (1969)	386
ii. L'affaire des <i>Pêcheries islandaises</i> (1974)	387
iii. L'affaire de la <i>Délimitation du plateau continental</i> entre la Libye et la Tunisie (1982)	387

TROISIEME PARTIE

L'APPLICATION DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL

TITRE I -

L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL DANS L'ORDRE INTERNATIONAL

CHAPITRE XV.	
LES DESTINATAIRES DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL :	
LA PERSONNALITE INTERNATIONALE	393
i - Une diversité de sujets	393
ii - Une personnalité juridique évolutive	394
Section I - Les sujets à plénitude de compétences : les États	394
§ 1 - La notion de « compétence » de l'État	396
1 - La notion matérielle : les compétences de l'État	396
a) Les compétences internes	397
b) Les compétences externes	397
2 - La notion formelle : la juridiction de l'État	397
a) La capacité d'édicter une règle de droit	398
b) La capacité d'en assurer l'exécution	398
c) Les rapports entre ces deux capacités	398
i. Leur coïncidence	398
ii. Leur absence de coïncidence	399
a) L'absence de compétence d'exécution alors qu'il y a compétence d'édiction	399
b) L'absence de compétence d'exécution s'il n'y a pas aussi compétence d'édiction	400
§ 2 - La compétence territoriale	401
1 - Les limites matérielles (géographiques) de la compétence territoriale	401
2 - La nature de la compétence territoriale	402

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

a) Une compétence pleine et entière	402
b) Une compétence exclusive	403
i. L'inapplication sur le territoire d'un État de la réglementation juridique édictée par un État étranger.....	403
ii. L'État doit respecter la souveraineté territoriale des autres États et s'interdit d'y exercer des actes de contrainte	404
3 - Un exercice soumis au droit international.....	407
a) La délimitation du territoire.....	407
b) Le contenu de la compétence territoriale	407
i. Le respect des droits des États Tiers.....	408
ii. Le respect des droits des étrangers.....	410
iii. Le respect des intérêts de la communauté internationale	410
§ 3 - La compétence personnelle.....	411
1 - L'octroi de la nationalité par l'État	412
a) La nationalité des personnes physiques.....	412
i. La compétence exclusive de l'État territorial pour l'octroi de sa nationalité ..	412
ii. Une opposabilité internationale conditionnelle : le « rattachement réel » (ou la « nationalité effective »).....	413
b) La nationalité des personnes morales	413
i. La compétence exclusive de l'État territorial.....	414
ii. L'absence de contrôle par le droit international de l'effectivité du rattachement de la société à l'État territorial	414
c) La nationalité des navires	415
i. Un octroi discrétionnaire par les États	416
ii. Un faible contrôle international : « un lien substantiel » souvent fictif.....	416
d) La nationalité des aéronefs	417
e) Les satellites et objets spatiaux	418
2 - Les conséquences de l'octroi de la nationalité.....	418
a) L'application de l'ordre juridique de l'État national.....	419
b) La mise en jeu possible de la responsabilité internationale de l'État à raison des ses « nationaux ».....	420
c) L'exercice possible par l'État national de sa « protection diplomatique » au bénéfice de ses nationaux	420
§ 4 - La compétence de l'État pour protéger les intérêts d'États tiers ainsi que les siens propres (le principe de protection).....	422
§ 5 - La compétence de l'État pour la protection de certains intérêts de la communauté internationale	423
§ 6 - Les conflits de compétence	424
1 - La compétence personnelle (ou de protection) peut l'emporter sur la compétence territoriale.....	424
2 - La compétence personnelle limite la compétence territoriale	426
3 - La compétence territoriale limite la compétence personnelle	426
4 - Les compétences concurrentes (l'application extra-territoriale des lois nationales)....	426
§ 7 - La protection des compétences de l'État.....	430
1 - Le domaine réservé (ou de la compétence nationale des États)	432
a) Une reconnaissance formelle de l'existence d'un « domaine réservé »	432

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

i. La « compétence exclusive » de l'État selon l'article 15, § 8 du Pacte de la SDN	432
ii. La « compétence nationale essentielle » de l'État en vertu de l'article 2, § 7 de la Charte de l'ONU	433
b) Un domaine « mouvant » (ou une signification limitée).....	434
i. Un contenu contingent.....	434
ii. Un effet pratique limité	435
2 - Les immunités des États étrangers	437
a) L'immunité de juridiction de l'État étranger	438
i. Un fondement clair : la souveraineté de l'État.....	438
ii. Un contenu incertain.....	439
a) <i>Ratione personae</i>	439
b) <i>Ratione materiae</i>	440
b) L'immunité d'exécution à l'encontre de l'État étranger	440
§ 8 - Les aliénations de compétence.....	454
1 - Les aliénations de compétence territoriale.....	454
a) Des limites coutumières.....	454
i. La présence de navires étrangers dans les ports.....	454
ii. La présence de forces militaires étrangères	455
b) Des limites conventionnelles	455
2 - Les aliénations de compétence personnelle	456
§ 9 - L'effet <i>ratione temporis</i> des compétences de l'État (le principe de la continuité de l'État).....	456
§ 10 - L'unité de l'État	457
Section II - Les sujets à compétences spécialisées : les institutions internationales	458
§ 1 - La capacité dans l'ordre interne : la personnalité interne des institutions internationales.....	459
1 - Un fondement conventionnel.....	460
2 - Son contenu	460
§ 2 - La capacité dans l'ordre international : la personnalité internationale des institutions internationales.....	461
1 - Une reconnaissance et une construction jurisprudentielles	462
2 - Des compétences spécialisées.....	463
3 - Des compétences évolutives : les « pouvoirs implicites » des institutions internationales.....	464
a) Un recours fréquent par la Cour de La Haye	464
b) Une reconnaissance formelle par le droit communautaire	465
4 - Des compétences minimales communes.....	466
§ 3 - La protection des compétences des institutions internationales	468
1 - L'autonomie des institutions internationales dans l'exercice de leurs compétences	468
a) L'indépendance des fonctionnaires (ou agents) des institutions internationales	468
b) L'indépendance de l'action des institutions internationales dans la limite de leurs « compétences constitutionnelles ».....	465
2 - Les privilèges et immunités des institutions internationales	470
Section III - Les sujets à compétences limitées : les acteurs non étatiques.....	472

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

§ 1 - L'individu dans l'ordre international	477
1 - La protection de l'individu	477
a) La protection de l'individu sans lien national.	478
i. Les apatrides (« <i>heimatlos</i> »).....	478
ii. Les réfugiés	479
b) La protection de certains groupes	479
i. La protection des minorités nationales	479
ii. La protection des habitants dont le territoire était placé sous mandat (SDN) ou tutelle (ONU).....	480
iii. La protection internationale des travailleurs.....	481
c) La protection internationale des droits de l'homme.....	482
i. La protection universelle des droits de l'homme au sein de l'ONU	482
ii. Organes de l'ONU	484
iii. Organes de surveillance des traités internationaux des droits de l'homme...485	485
iv. La protection des droits de l'homme dans un cadre régional : l'exemple européen	490
d) La protection des droits de l'homme dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de 1975	490
e) La protection des droits de l'homme dans le cadre du Conseil de l'Europe	491
f) La saisine directe par l'individu de tribunaux internationaux.....	493
2 - La répression de certains individus troublant l'ordre international.....	494
§ 2 - Les sociétés dans l'ordre international	498
1 - Les sociétés, objets du droit international	498
2 - Les sociétés, sujets du droit international	503
§ 3 - Les associations dans l'ordre international :	
les organisations non gouvernementales (ONG).....	505
1 - Une personnalité juridique de droit interne.....	505
2 - Une personnalité juridique « fonctionnelle » rare en droit international.....	506
3 - Le statut consultatif de certaines ONG	506
4 - La fonction normative des ONG (rappel)	507
CHAPITRE XVI.	
LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL	509
Section I - Les exceptions au principe de l'application générale et obligatoire des normes du droit international.....	511
§ 1 - Les exceptions communes à l'ordre interne et à l'ordre international.....	511
1 - La force majeure.....	511
a) Un principe de droit interne	511
b) Un principe reconnu en droit international	512
2 - L'inexécution d'une obligation en raison de sa violation par l'une des parties (<i>exceptio non adimpleti contractus</i>).....	513
i. Le précédent : l'arbitrage Coolidge dans l'affaire de Tacna et Arica entre le Chili et le Pérou (4 mars 1925)	514
ii. Confirmation dans l'affaire de la Namibie	514
iii. Les limites de la caducité : une « violation substantielle » du traité ou du droit international.....	514

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

3 - Le changement fondamental de circonstances (la clause dite « <i>rebus sic stantibus</i> »)	516
a) Un principe coutumier du droit international fréquemment invoqué	516
b) Un principe jamais reconnu applicable	517
c) Sa codification par la Convention de Vienne sur le droit des traités (art. 62)	518
i. Les éléments constitutifs	518
ii. Ses effets	519
4 - L'état de nécessité	519
§ 2 - Les exceptions propres à l'ordre international	521
1 - La « pseudo-exception » de souveraineté	522
2 - Les « lacunes » du droit international	523
a) Les « lacunes » du droit dans l'ordre interne et dans l'ordre international	523
i. La « plénitude du droit » dans l'ordre interne	523
ii. L'imperfection du droit dans l'ordre international	523
b) Le juge international face aux « lacunes » du droit international : le refus de juger (ou <i>non liquet</i>)	524
c) Les moyens à la disposition du juge international pour éviter le <i>non liquet</i>	525
i. La compétence reconnue au juge pour statuer même en cas de lacunes du droit international	526
ii. Le recours aux techniques d'interprétation judiciaire pour éviter le <i>non liquet</i>	526
Section II - La sanction de la violation de la règle de droit : la responsabilité internationale	527
§ 1 - La violation du droit international : le fait générateur	528
1 - Le fait international illicite	529
a) La violation d'une obligation conventionnelle	529
b) La violation d'une obligation coutumière ou non écrite	530
c) L'abstention coupable ou « illicite »	530
2 - Les atténuations ou exonérations de responsabilité à la suite d'un manquement au droit international	531
a) Les atténuations	531
b) Les exonérations	532
3 - L'élargissement du domaine de la responsabilité : la responsabilité pour risque ou la responsabilité objective	532
§ 2 - L'imputabilité à un sujet du droit international (l'auteur de l'acte)	533
1 - Les faits illicites imputables à l'État	533
a) La responsabilité du fait des lois	534
b) La responsabilité du fait des actes administratifs	535
c) Responsabilité du fait des actes juridictionnels	536
d) L'absence de responsabilité de l'État du fait des particuliers	536
2 - Les faits illicites imputables à des institutions internationales	537
3 - Les faits illicites imputables à des personnes privées	539
§ 3 - Le préjudice	540
1 - L'atteinte à un droit juridiquement protégé	540
2 - Un préjudice individualisé	541
3 - Un préjudice direct	549
4 - Un préjudice matériel et moral	544

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

§ 4 - La victime lésée	544
<i>A - La victime État ou institution internationale</i>	545
<i>B - La victime personne privée</i>	545
1 - L'élévation du conflit par l'État national : la protection diplomatique.....	546
a) Un fondement fictif : le droit propre de l'État national de la victime privée.....	546
b) Les conditions d'exercice de la protection diplomatique.....	548
i. La protection de l'État à l'égard de ses seuls nationaux	548
a) La protection diplomatique des personnes physiques.....	549
b) La protection diplomatique des personnes morales.....	551
ii. Le comportement de la personne lésée.....	552
a) La règle des « mains propres » (« <i>clean hands doctrine</i> »)	553
b) L'« épuisement » des recours internes	553
c) Les procédures d'exercice de la protection diplomatique.....	555
i. Le libre choix de l'État dans le déclenchement de la protection diplomatique	556
ii. Le libre choix par l'État des moyens d'exercice de la protection diplomatique.....	556
iii. La renonciation à la protection diplomatique : la clause Calvo	557
2 - L'élévation du conflit par une institution internationale :	
la protection fonctionnelle de ses agents.....	559
a) La protection fonctionnelle de ses agents est inhérente aux pouvoirs de toute	
institution internationale	559
b) Le fondement : le « droit propre » de l'institution en cause	559
3 - Le droit d'« action directe » de la personne privée au plan international	560
§ 5 - La réparation.....	561
1 - L'obligation de réparer	561
a) La pratique arbitrale.....	562
b) La pratique de la Cour de La Haye.....	562
2 - Les modalités de la réparation	562
a) La satisfaction : la réparation morale.....	563
b) Le versement d'une indemnité : la réparation pécuniaire	563
i. La mesure de la réparation.....	564
ii. Les modalités de l'évaluation de la réparation.....	566
a) Un principe contesté : la remise des choses en l'état (<i>restitutio in integrum</i>)	566
b) La réalité internationale : le versement de dommages-intérêts	567
3 - La répartition de l'indemnité	568

TITRE II -

L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL DANS L'ORDRE INTERNE

CHAPITRE XVII.

LES OBSTACLES A L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL

DANS L'ORDRE INTERNE.....

Section I - Unene applicabilité directe limitée en droit interne.....

§ 1 - L'applicabilité directe du droit international au sens formel du terme : les	
modalités de son application dans l'ordre interne	576
1 - Le silence du droit international sur les modalités de son application directe	
dans l'ordre interne.....	576
2 - Le libre choix des moyens par les États : les solutions nationales	578

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

a) L'applicabilité directe du droit international coutumier.....	578
i. Des références constitutionnelles vagues.....	580
ii. Une mise en œuvre concrète laissée aux juges nationaux.....	582
b) L'applicabilité directe du droit conventionnel.....	582
i. La nécessité d'une « réception » dans l'ordre interne.....	583
ii. Le caractère suffisant de la ratification et de la publication du traité.....	583
c) L'applicabilité directe du droit dérivé des organisations internationales.....	583
i. La solution française.....	585
ii. La solution du droit de l'UE.....	586
§ 2 - L'applicabilité directe du droit international au sens matériel du terme :	
le contenu directement applicable.....	586
1 - L'imprécision du droit international.....	587
a) Le droit conventionnel général.....	587
b) Le droit dérivé des organisations internationales.....	588
2 - Une construction jurisprudentielle.....	589
a) La jurisprudence américaine.....	589
b) La jurisprudence française.....	591
i. La position du Conseil d'État : du cas par cas à une véritable grille d'analyse objective.....	591
ii. L'approche favorable mais casuistique des tribunaux de l'ordre judiciaire... ..	594
c) La jurisprudence de la CJUE.....	595
§ 3 - Une applicabilité directe verticale ou/et horizontale (?).....	598
§ 4 - La relative rareté des normes du droit international	
directement applicables dans l'ordre interne.....	600
1 - Les raisons historiques.....	600
2 - Les raisons tenant à la nature des normes.....	601
3 - Les domaines d'élection des normes d'application directe.....	602
Section II - Une structure juridique des États souvent inadaptée à une application satisfaisante du droit international.....	602
§ 1 - L'ordre interne, frein à l'application du droit international.....	603
1 - Les obstacles constitutionnels.....	603
a) Le conflit droit international – constitution nationale.....	603
b) Le conflit droit international – loi nationale postérieure.....	604
2 - Les obstacles juridictionnels :	
la place des juges dans l'ordre constitutionnel interne.....	607
a) L'évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation : une position « classique » jusqu'au retournement de 1975.....	607
b) Le maintien de la position « traditionnelle » par le Conseil d'État jusqu'à l'arrêt <i>Nicolo</i> (1989).....	608
3 - Les obstacles liés au comportement gouvernemental.....	609
§ 2 - Les conséquences de ces carences de l'ordre interne.....	611
CHAPITRE XVIII.	
LE DROIT INTERNATIONAL DEVANT LE JUGE FRANÇAIS.....	613
Section I - Le Conseil constitutionnel face au droit international.....	615

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

1 - Le rôle du Conseil constitutionnel en matière d'applicabilité du droit international en France	615
2 - L'exercice de sa compétence par le Conseil constitutionnel	617
Section II – Le juge judiciaire face au droit international.....	620
§ 1 – Le juge judiciaire et l'application des traités	620
1 - L'application pleine et entière des traités.....	620
2 - Un contrôle amélioré des conditions d'application des traités dans l'ordre interne français	621
§ 2 – Le juge judiciaire et l'interprétation des traités	623
1 - Le recours par le juge à la théorie de l'« acte clair ».....	624
2 - La distinction initiale entre « intérêts privés » et « questions de droit public international »	624
a) La pleine compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire pour interpréter les traités internationaux ayant « pour objet des intérêts privés »	624
b) Le renvoi à l'interprétation gouvernementale pour les « questions de droit public international »	625
3 - Le revirement de jurisprudence de 1995 : La plénitude de compétence d'interprétation du juge civil	625
Section III - Le juge administratif face au droit international.....	626
§ 1 - Le juge administratif et l'application des traités	627
1 - L'application du traité au même titre que la loi	627
2 – L'évolution du contrôle des conditions d'application des traités dans l'ordre interne.....	629
a) Traditionnellement, un contrôle minimum	629
b) Un contrôle en voie d'extension.....	630
§ 2 - Le juge administratif et l'interprétation des traités.....	631
1 - Le recours à la théorie de « l'acte clair »	632
2 - Un renvoi quasi systématique à l'interprétation gouvernementale jusqu'à l'arrêt GISTI (1990).....	632

QUATRIEME PARTIE

LE CONTROLE DE L'APPLICATION DES NORMES
DU DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE XIX.	
CONTROLE PREVENTIF ET CONTROLE REPRESSIF	637
Section I - La dualité des sens de la notion de contrôle	637
Section II - Le contrôle en l'absence de toute violation du droit international	638
a) Un contrôle inorganisé.....	638
b) Un contrôle parfois organisé.....	640
Section III - Moyens de contrôle et types de différends	642
Section IV - L'inégale accessibilité aux divers sujets du droit international des moyens de contrôle	642

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

TITRE I - LES MOYENS NON JURIDICTIONNELS

CHAPITRE XX.	
LE RECOURS A DES MESURES DE CONTRAINTE.....	647
Section I - Le recours à la force armée.....	650
§ 1 - La licéité étroitement encadrée du recours à la force armée.....	650
1 - Les mesures militaires décidées par le Conseil de Sécurité.....	650
2 - La légitime défense.....	652
a) Une existence coutumière.....	652
b) Une reconnaissance conventionnelle.....	653
§ 2 - Les recours contestés à l'usage de la force armée et l'extension des contours de la légitime défense.....	657
1 - L'intervention armée.....	657
a) Existence ou inexistence d'un droit d'intervention armée pour assurer le respect des règles les plus fondamentales du droit international.....	657
i. L'inexistence du droit d'intervention armée.....	658
ii. L'existence d'un droit d'intervention armée.....	658
b) la pratique des États : la délicate question des interventions dites « humanitaires ».....	660
c) L'évolution de la pratique du Conseil de sécurité des Nations Unies depuis 1991 : l'usage de la force armée au service du droit international humanitaire et la « responsabilité de protéger ».....	664
2 - Les représailles armées.....	666
a) Une reconnaissance coutumière.....	666
b) Licéité ou illicéité des représailles armées au regard de la Charte de l'ONU.....	667
Section II - Les moyens de pression non militaires.....	668
§ 1 - Les moyens de pression de nature politique.....	669
1 - La pression morale ou psychologique.....	669
2 - Les pressions diplomatiques.....	669
3 - Les pressions sur les individus.....	670
§ 2 - Les moyens de pression de nature économique.....	671
1 - La suppression ou la suspension d'avantages économiques.....	671
2 - L'imposition de sanctions économiques.....	672
a) Les sanctions émanant de personnes privées.....	673
b) Les sanctions émanant d'organisations internationales.....	673
c) Les sanctions imposées unilatéralement par les États.....	676
i. Les sanctions portant sur les biens étrangers privés ou publics.....	677
ii. Les sanctions portant sur les relations économiques internationales.....	677
CHAPITRE XXI. - LE RECOURS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	681
Section I - Le pouvoir de contrôle de l'application de leur droit propre.....	683
§ 1 - Le pouvoir d'auto-interprétation de leur charte constitutive.....	683
1 - Un pouvoir rarement reconnu.....	683
2 - Un pouvoir exclusif de l'organisation.....	684
3 - Un pouvoir quasi judiciaire exorbitant du droit commun.....	684

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

§ 2 - L'« intériorisation » du règlement des différends	685
1 - Le règlement des différends entre un pays membre et l'organisation internationale concernée.....	685
2 - Le règlement des différends entre les pays membres d'une organisation internationale.....	686
Section II - Le pouvoir de sanction.....	687
§ 1 - L'étendue du pouvoir de sanction	688
1 - Les sanctions individuelles.....	688
2 - Les sanctions collectives.....	689
a) Les sanctions morales	689
b) Les sanctions économiques	689
c) Les sanctions disciplinaires	690
§ 2 - Un pouvoir de sanction rarement utilisé	690
1 - L'inefficacité des sanctions non militaires.....	690
2 - Une approche pragmatique : le maintien de « l'esprit de coopération »	692
CHAPITRE XXII.	
LE RECOURS A DES MOYENS DIPLOMATIQUES	693
Section I - Le recours à des moyens purement informels	695
§ 1 - Le règlement direct	695
1 - Une procédure très souple, ouverte à tous les sujets du droit international	695
2 - Une procédure aux formes multiples	696
3 - Une procédure préalable à tout recours à un autre mode de règlement des différends	696
§ 2 - Le recours à un tiers	697
1 - Les bons offices	697
2 - La médiation	697
Section II - Le recours à des moyens institutionnalisés	699
§ 1 - L'enquête internationale	699
1 - Le fondement des commissions d'enquête	699
2 - La composition des commissions d'enquête.....	700
3 - Le rôle des commissions d'enquête	700
4 - La pratique de l'enquête	700
a) Multiplication et rôle croissant des enquêtes en matière de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.....	700
b) Contrechamp historique : les affaires quasi inaugurales du <i>Dogger Bank</i> et du <i>Red Crusader</i>	701
§ 2 - La conciliation internationale.....	702
1 - Le fondement de la procédure de conciliation	703
2 - La composition des commissions de conciliation.....	703
3 - Le rôle des commissions de conciliation	703
4 - La pratique des commissions de conciliation.....	704

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizieme édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

TITRE II.

LES MOYENS JURIDICTIONNELS

CHAPITRE XXIII.	
LE RECOURS A L'ARBITRE INTERNATIONAL.....	707
<i>i. L'ancienneté de l'arbitrage</i>	709
<i>ii. La juridictionnalisation progressive de l'arbitrage</i>	709
<i>iii. L'élargissement de l'institution arbitrale</i>	711
Section I - L'arbitrage international interétatique classique	712
§ 1 - Le consentement des parties	712
1 - Le consentement ponctuel donné après l'apparition du litige :	
le compromis d'arbitrage.....	712
2 - Le consentement préalable à l'arbitrage :	
le recours à l'arbitrage obligatoire.....	712
3 - Un consentement souvent limité par l'existence de réserves	713
§ 2 - Constitution et fonctionnement de l'organe arbitral.....	714
1 - Le composition de l'organe arbitral.....	714
a) Le libre choix des arbitres par les parties.....	714
b) Des contestations fréquentes	715
2 - Le fonctionnement de l'organe arbitral.....	715
a) La détermination du droit applicable	715
b) La « compétence de la compétence » de l'arbitre.....	716
§ 3 - La sentence arbitrale	717
1 - La forme de la sentence	717
2 - Les effets de la sentence	717
3 - Les voies de recours contre la sentence arbitrale	717
a) Les fondements.....	717
b) Les moyens.....	718
Section II - L'arbitrage international mixte	719
§ 1 - L'arbitrage international mixte institué par traité interétatique	
(accord de couverture)	720
1 - L'existence d'un « traité couverture » bilatéral	721
2 - L'existence d'un traité couverture multilatéral : la Convention BIRD de 1965... 722	
§ 2 - L'arbitrage mixte institué par accord direct	725
1 - La fréquence des clauses compromissoires.....	725
2 - Des difficultés d'application.....	726
a) Des difficultés communes.....	727
b) Des difficultés spécifiques.....	728
CHAPITRE XXIV.	
LE RECOURS AU JUGE INTERNATIONAL	732
Section I - La Cour internationale de Justice	732
§ 1 - L'organisation de la CIJ	732
A - La composition de la Cour	732
1 - Des juges élus	732

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

TABLE DES MATIERES

a) La procédure.....	732
b) Les conditions de fond.....	733
2 - Des juges indépendants.....	734
B - Le fonctionnement de la Cour.....	734
1 - La maîtrise par la Cour de son fonctionnement interne.....	734
2 - L'exception à la maîtrise par la Cour de son fonctionnement interne : la nomination de juges <i>ad hoc</i>	735
§ 2 - La compétence de la CIJ.....	735
A - La compétence contentieuse de la Cour.....	735
1 - Le fondement exclusif de la compétence contentieuse : le consentement des États.....	736
a) La juridiction facultative de la Cour.....	736
b) La juridiction obligatoire de la Cour.....	737
i. Les clauses conventionnelles spéciales de juridiction obligatoire.....	737
ii. La clause facultative de la reconnaissance de la juridiction obligatoire de la Cour (art. 36, al. 2 du Statut).....	738
a) Un acte unilatéral de l'État.....	738
b) La présence fréquente de « réserves » majeures.....	738
c) Une mise en œuvre soumise à une condition générale de réciprocité.....	739
2 - L'exercice par la Cour de sa compétence contentieuse.....	740
a) Les règles de fond.....	741
i. La recevabilité.....	741
ii. Le jugement au fond.....	741
b) Les règles de procédure.....	743
c) L'arrêt de la Cour.....	745
B - La compétence consultative de la Cour.....	749
1 - La recevabilité de l'avis consultatif.....	749
2 - Objet.....	750
3 - Procédure.....	751
4 - Portée.....	751
§ 3 - Le rôle de la CIJ : appréciation.....	751
A - Un rôle mineur dans la société internationale contemporaine.....	752
1 - Les raisons politiques.....	752
2 - Les raisons techniques.....	753
3 - Les raisons juridiques.....	754
B - Un rôle majeur dans le développement du droit international contemporain.....	755
Section II - Les cours permanentes à vocation universelle.....	755
§ 1 – Le Tribunal international du droit de la mer.....	755
§ 1 – La Cour pénale internationale.....	757
CHAPITRE XXV. LE CONTROLE DE L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL PAR LE JUGE NATIONAL.....	761
i - Une question d'une grande importance.....	762
ii - Une question fréquemment soulevée.....	762

Droit international de Dominique CARREAU, Andrea HAMANN et Fabrizio MARRELLA
treizième édition - 2022
éditions Pedone

DROIT INTERNATIONAL

Section I - La compétence - ou l'incompétence - du juge national pour écarter la règle nationale étrangère contraire à une norme internationale : la controverse doctrinale.....	764
§ 1 - L'incompétence du juge national.....	764
1 - Le respect de la souveraineté de l'État étranger.....	764
2 - Les risques de nationalisme juridique.....	764
3 - Des considérations d'opportunité.....	765
§ 2 - La compétence du juge national.....	765
1 - Une compétence imposée par la primauté du droit international.....	766
2 - Une compétence inhérente au rôle du juge national à l'égard du droit international.....	766
3 - Des considérations d'opportunité.....	766
4 - Pratique.....	767
Section II - La reconnaissance ou la non-reconnaissance des actes de gouvernements étrangers violant le droit international : une jurisprudence indécise.....	770
§ 1 - Un contrôle controversé et oblique.....	770
1 - Des juges nationaux divisés.....	770
2 - Un contrôle oblique.....	771
§ 2 - Le contrôle par les juges américains de l'application du droit international : la théorie de l'« <i>Act of State</i> » et son évolution contemporaine.....	772
1 - La théorie de l'« <i>Act of State</i> » jusqu'à l'arrêt <i>Sabbatino</i> (1964).....	772
2 - La théorie de l'« <i>Act of State</i> » depuis le vote de l'« amendement <i>Sabbatino</i> » (ou <i>Hickenlooper</i>).....	774
Section III - Le contrôle possible par le juge interne de la licéité internationale des actes des gouvernements étrangers.....	775
INDEX THEMATIQUE.....	777
JURISPRUDENCE FRANÇAISE.....	792
JURISPRUDENCE ETRANGERE.....	797
JURISPRUDENCE INTERNATIONALE.....	799
SENTENCES ARBITRALES.....	807

DOMINIQUE CARREAU
ANDREA HAMANN
FABRIZIO MARRELLA



Droit international

13^{ème} édition

EDITIONS A. PEDONE

2022

m a n u e l

La présentation du droit international n'a pas toujours su éviter les écueils de l'angélisme ou de la théorie pure. Vu parfois sous la seule optique du droit de la paix, il s'est trouvé ainsi assimilé au droit des Nations Unies - ce qui a pu faire douter de son utilité et n'a pas rehaussé son prestige. Envisagé sous un angle exclusivement étatique, il s'est trouvé réduit au seul droit international public, ce qui en a limité considérablement la portée et l'a laissé à l'écart des mutations considérables qu'a connues la société internationale au cours des dernières décennies.

Le phénomène de la mondialisation (ou globalisation) ne s'est en effet pas arrêté aux frontières de l'économie et a profondément modifié le paysage juridique, interne comme international. Dans ces deux ordres, il a entraîné la création et le développement d'un véritable polycentrisme juridique où le droit a cessé d'être un monopole étatique pour être rendu aux acteurs de la société civile.

La transnationalisation du droit international, déjà perceptible depuis longtemps, ne cesse de connaître une accélération notable. Aujourd'hui, les personnes privées - à commencer par les entreprises multinationales et les organisations non-gouvernementales - se trouvent à l'origine d'un nombre croissant de règles juridiques, venant en cela largement concurrencer les Etats et les institutions intergouvernementales dans leur fonction normative. Mieux, alors qu'elles n'y sont pas juridiquement obligées, elles contribuent à la propagation des normes internationales posées par les Etats, notamment mais pas exclusivement dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire. De la sorte, ordre interne et ordre international entretiennent des rapports de plus en plus étroits, se trouvant même parfois dans de véritables situations d'osmose.

Aujourd'hui, nombre de prescriptions du droit international/transnational font partie du patrimoine juridique des particuliers tandis que ces derniers disposent de moyens appréciables pour en assurer le respect à leur profit, grâce à une large palette de recours offerts tant par les ordres internes que par l'ordre international lui-même.

Ce manuel s'est donné pour ambition de replacer concrètement le droit international dans la réalité de la société transnationale contemporaine. Il entend ainsi montrer que, loin d'être un exercice vain, placer sa confiance dans la protection du droit international est devenu une véritable nécessité.

Dominique CARREAU est professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, il est juriste-consulte international.

Andrea HAMANN est professeur à l'Université de Strasbourg.

Fabrizio MARRELLA est Professore Ordinario à l'Université 'Ca Foscari' de Venise. Il est avocat et arbitre international..

DROIT INTERNATIONAL - TREIZIÈME ÉDITION 2022

Commande aux Editions A. PEDONE - 13 rue Soufflot - 75005 PARIS, ou par fax :
+33(0)1.46.34.07.60 et sur editions-pedone@orange.fr - **49 € l'ouvrage, pour un envoi par la poste 61 €**

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

Carte Visa

N°/...../...../.....

Cryptogramme

ISBN 978-2-233-01013-1

Signature :

Nom

Adresse

VillePays